

Image not found or type unknown



## Récupération heures perdues

Par **Jean084545**, le **06/03/2024** à **14:13**

Bonjour,

Mon entreprise est entièrement fermée pour travaux de rénovation (hôtel). L'employeur à maintenu le salaire en totalité y compris durant les périodes d'activité partielle.

Peut-il demander une récupération des heures non réellement effectuées à la réouverture de l'établissement ?

Cordialement,

Par **miyako**, le **06/03/2024** à **20:24**

Bonsoir,

Non ,il ne peut pas ,car dans le cas présent,il doit mettre l'ensemble du personnel en chômage technique . Il faut regarder la convention collective applicable .

cordialement